



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Transports”

Mercredi 16 août 2017 – 15h00 à 17h30

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Philippe LOOS - SGAR
- Dominique Mangal, UGTR
- Philippe Guenon, SDRT
- Carine Sinaï-Bossou, STCG
- René Dohan, UGTR
- J-C Bonhomme, SDTG
- Monique Guard, Collectif
- Michel Sabas, Collectif
- Ary Beaujour, DIECCTE
- Denis Girou, DEAL
- Jean-Marc Tarrieu, DEAL
- Myriam Aflalo, Préfecture (coopération)
- Julien Rouquet, Préfecture (CM SGAR)
- Léa Bomier, Préfecture (CM SGAR)

En préambule, Monsieur LOOS rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “transports” du 1er avril 2017, signé par la ministre des outre-mer, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Monsieur Daniel MANGAL attire l'attention du SGAR sur le fait que plusieurs transporteurs ont reçu un courrier du Procureur de la République les informant d'un rappel à la loi suite aux plaintes reçues suite à leurs actions lors du mouvement social. Ce rappel est assorti d'une inscription au rôle du tribunal, mentionnant qu'une nouvelle infraction de leur fait dans les 6 ans à venir ferait l'objet de poursuites délictuelles prévues par le Code pénal. Pour les représentants des transporteurs et du collectif, cette mesure n'est “pas acceptable”.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Résorption du stock de créances des collectivités dont celles concernant les transporteurs de voyageurs.**

Une enveloppe a été déléguée par l'État à la CTG à cette fin (cf. mesure n°25 du PUG), et une information des entreprises sur les outils disponibles en matière de dettes des collectivités (rappels, intérêts moratoires, mandatements d'office...) en lien avec la préfecture a été délivrée.

Sur les créances en cours, des progrès ont été constatés : la CTG paye actuellement les prestations de transports scolaires effectuées jusqu'au mois de mai dernier et s'est engagée auprès des professionnels à avoir réglé, à la rentrée prochaine, toutes celles liées à l'année scolaire 2016/2017. Sur l'ouest guyanais, des problèmes persistent et les transporteurs pourraient ne pas assurer les prestations si des retards trop importants sont constatés.

En parallèle, les transporteurs dénoncent des pratiques déloyales et anti-concurrentielles dans l'attribution et l'exécution des nouveaux marchés de la CACL, soupçonnant des volontés d'exclusions de certaines sociétés, et demandent à l'État davantage de contrôles.

- **Formation grand routier** : comme convenu, des contacts ont été pris entre les syndicats de transporteurs et la DIECCTE pour les modalités de mise en place. Une première réunion de concertation a eu lieu le 28/04/17 avec les syndicats de transporteurs. La mise en œuvre effective de ce projet s'inscrira dans le cadre des besoins en compétences exprimés par les professionnels du secteur. Pour cette démarche structurante, la DIECCTE a missionné l'ARACT Guyane. Une nouvelle réunion est programmée le 29 août prochain.

- **Réorganisation du contrôle technique des poids lourds** :

Un tarif réglementé sera mis en place au plus tôt par décret en Conseil d'État ; un courrier du Préfet à la DGOM et à la DGCCRF pour étudier la mise en place d'un tarif réglementé a été envoyé, un projet de décret a été transmis pour avis à l'Autorité de la concurrence.

L'étude de l'opportunité de la mise en place d'un second centre dans l'ouest sera lancée ; dans l'attente, l'État s'était engagé à dédommager les transports de l'ouest à hauteur de 300 € par visite, selon les modalités définies au cours du mois d'avril. Une réponse et une estimation de la DGOM à ce sujet est attendue.

Les transporteurs signalent que l'agenda des visites de contrôles PL dans l'unique centre de Guyane est actuellement saturé (rendez-vous à 2 mois ½) ce qui pose de grandes difficultés. Des réponses urgentes sont attendues sur cette mesure.

Ils suggèrent, en outre, que la sécurité routière puisse se doter en Guyane d'un appareil de mesure et de réglage des phares PL (comme cela existe pour les VL). Ceci permettrait d'améliorer la sécurité de tous les usagers, et aux chauffeurs de régler leurs phares régulièrement, ce qu'il n'est pas possible de faire chez les concessionnaires et qui constitue un motif trop fréquent de contre-visites.

- **Élimination au plus tôt des zones blanches le long des RN1 – RN2**: une première réunion a été organisée par la chargée de mission SGAR le 07/06/17 en Préfecture, avec la CTG et MTHD/Opérateurs/Arcep. La couverture du tronçon de la RN1 Kourou-Sinnamary sera engagée en 2017 et 2018 (deux sites en 2017, ceux de Petit Saut et Degrad Saramaca, deux sites en 2018). Pour les autres tronçons des RN la question est toujours à l'étude. Une prochaine réunion qui associera également EDF et les gestionnaires de point haut aura lieu début octobre.

- **Dispense immédiate d'utilisation des chronotachygraphes, tel que prévu par la réglementation, aux transports urbains de l'île de Cayenne** : cette disposition a été rappelée aux autorités de contrôle par le préfet en réunion de sécurité, depuis lors, aucune verbalisation n'est intervenue. Par ailleurs, les effectifs de contrôle des transports terrestres DEAL seront renforcés, comme prévu par l'accord, de 2 ETP (un des deux postes est actuellement ouvert).

- **Plusieurs zones de repos le long des RN1 – RN2 seront dotées des équipements nécessaires (abri, toilettes)**: des zones de stationnement sont en cours de réalisation, dont les emplacements ont été actés avec les transporteurs lors du dernier Comité Régional des Transports ; les travaux de ce programme, en cours, seront poursuivis pendant toute la saison sèche.

- **Inscription au prochain CPER de l'élimination des points noirs (ponts et virages) du CD5 et du CD 9** :

Des discussions sont à mener avec la CTG, gestionnaire de ce réseau routier. Pour rappel, le volet

routier du CPER en cours a fait l'objet d'un avenant (pont du Larivot 100 M€, financement 100% Etat), et un complément de financement par l'État de la mise à 2X2 voies des RN1 et RN2 est également prévu. Le CPER comprend par ailleurs les travaux de deux ponts majeurs pour les transporteurs sur la RN1 (Saut Sabbat, programmé) et la RN2 (La Comté, en cours d'achèvement). Les transporteurs demandent à la DEAL qu'une réunion ait lieu avec les services de la gendarmerie concernant le passage à vide du pont de Saut Sabbat, où les verbalisations pour tonnage supérieur à 25t sont fréquentes et à leurs yeux injustifiées.

- **Les transporteurs scolaires et urbains seront inclus dans la convention Évidence et aux réunions qui s'y rapportent :** le cabinet du Préfet conviera en septembre les transporteurs pour qu'ils soient signataires et membres de la convention, et qu'à l'occasion de la réunion, des correspondants PN et GN soient définis pour que les chauffeurs qui souhaitent donner des informations sur des troubles, infractions et incidents notamment dans les bus scolaires puissent le faire directement.

- **Relance en local de la réflexion sur l'élimination des poids lourds hors d'usage, sur le refus des assureurs de couvrir la responsabilité civile et l'assurance des nouveaux équipements roulants (bus notamment), sur une dérogation à la règle d'agrément fiscal pour les transporteurs de marchandises (justification au premier euro). La DEAL demandera en outre la venue du CNR pour expertise des coûts de transports dans les marchés publics :**

Lancement par la DEAL de plusieurs actions en ce sens : demande à la DGPR de prise en charge de l'élimination du stock historique de VHU, huiles et pneus (coût : 7M€), en attente de réponse. Les contacts avec l'assureur GFA et avec le CNR ont été effectués. Le problème des PL hors d'usage devient criant et très urgent, car avec le changement de réglementation sur les ceintures de sécurité dans les cars notamment, beaucoup de véhicules sont stockés dans les parcs et représentent un danger sanitaire et environnemental, en plus d'un poids économique.

- **Maintien du PIF réglementaire de Dégrad des Canes, et création de deux PIF supplémentaires à St-Laurent et St-Georges (modalités de leurs statuts à préciser). Les zones de rupture de charge voyageurs et marchandises sur l'Oyapock seront mises en place à St-Georges.**

Il est précisé qu'il n'existe pas de PIF actuellement (il existe théoriquement un PIF à Saint-Georges, sous réserve de confirmation par la DAAF), mais un projet en cours au port de Dégrad-des-Cannes, porté par le Grand Port maritime de Guyane, programmé en 2019, qui a été présenté par le chargé de mission SGAR. A Saint-Georges, un point d'entrée autorisé (PEA) est déjà en place permettant les contrôles vétérinaires pour l'entrée de produits de consommation humaine ou non, destinés à la consommation humaine, ainsi que des animaux vivants (cf. décision d'exécution de la Commission européenne du 25/01/2012 modifiée ci-jointe). A Saint Laurent existe un point d'entrée désigné (PED) pour l'alimentation animale, il en existe un second à Dégrad-des-Cannes pour le contrôle des denrées alimentaires.

Enfin, il existe 3 points d'entrée communautaire (PEC) à DDC, SLM et Félix-Eboué. L'ensemble de ces points a vocation à perdurer.

La zone de rupture de charges est à l'ordre du jour de la prochaine commission mixte transfrontalière sur les transports et doit faire l'objet d'une décision bilatérale. Il y a des volontés convergentes des deux pays sur ce point-là.

- **Lancement d'une réflexion commune sur la mise aux normes des gares routières (Cayenne, Kourou, St-Laurent et St-Georges) ; leur localisation en fonction des projets connus fera l'objet d'une attention particulière :**

Ce sujet est du ressort des collectivités, concernées, néanmoins la DEAL lancera le sujet avec les autorités organisatrices de transports pour proposer son concours sur le sujet. La préfecture proposera également celle des services de sécurité intérieure.

La DEAL étant sur le point de quitter les bâtiments situés derrière la gare routière, un projet global pourrait émerger, un premier contact sera donc pris avec la CACL.

- **La DEAL étudiera la possibilité d'homologuer des véhicules hors normes CE pour l'usage mixtes sur routes et pistes :** la DEAL examinera les demandes d'homologation au cas par cas, dans le cadre des instructions transmises par la ministre le 13 avril 2017 (transmises aux syndicats de transporteurs par le préfet par courrier du 15 avril), qui rappelle que des solutions de PL normes CE existent aussi sur le marché pour les usages adaptés à la Guyane. En tout état de cause, la DEAL procède à cet examen individuel et incite les transporteurs à lui présenter leur futur matériel avant le projet d'achat.